Liberté conditionnelle

Par **VERTIGO78**, le **29/09/2008** à **16:17**

Bonjour,

Mon ami est sous bracelet electronique depuis le 25/04/08. Il est à mi peine depuis le 09/09/08. Avec le SPIP ils ont fait une demande de liberté conditionnelle; la demande a ete faite le 19/09/08.
MA question est de savoir sous combien de temps le JAP répond ?

MErci

Par **Stéphanie_C**, le **29/09/2008** à **20:58**

Bonsoir,

Pas de titres en majuscules.
Il suffit de demander au greffe du JAP, c'est le seul qui saura, tout simplement.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés